

Et si vous optiez pour une pompe à chaleur en 2020 ?

Les **3** critères essentiels pour faire le bon choix technique, écologique et économique :

1. L'installateur

L'installation doit être réalisée par un installateur professionnel, qualifié et certifié **RGE** (Reconnu Garant de l'Environnement).

L'installateur vous propose une solution complète comprenant : une pré-visite permettant le dimensionnement de l'équipement adapté, l'installation, la mise en service et un entretien régulier.

2. L'équipement

Le choix et la puissance de l'équipement doivent être déterminés après un diagnostic réalisé lors d'une pré-visite, en utilisant par exemple le logiciel PACExplorer.

En choisissant une pompe à chaleur STIEBEL ELTRON, vous optez pour un équipement fiable et performant.

STIEBEL ELTRON conçoit et produit depuis plus de 40 ans des pompes à chaleur adaptées à la rénovation, avec des températures de départ élevées jusqu'à -20°C de température extérieure.

3. Les aides financières

En 2020, les aides ont évolué et il vous est désormais possible d'avoir recours aux aides suivantes :

- › **Coup de pouce Économies d'Énergie** : il s'agit d'une bonification des aides CEE, sous forme de prime, décernée par les signataires de la charte « Coup de pouce Économies d'Énergie » (fournisseurs d'énergie, etc.). La prime est attribuée à certains travaux d'économies d'énergie comme, par exemple, le remplacement d'une ancienne chaudière fioul ou gaz par un équipement utilisant des énergies renouvelables.
- › **Prime exceptionnelle - « Mon chauffage durable » (EDF)** : EDF a créé une aide financière, sous forme de prime exceptionnelle, pour tout remplacement d'une chaudière gaz, fioul ou charbon hors condensation par l'installation d'une pompe à chaleur. Pour bénéficier de cette prime exceptionnelle, il est impératif de s'inscrire sur le site internet d'EDF avant la signature du devis.
- › **CITE - Crédit d'impôt pour la Transition Énergétique** : le crédit d'impôt permet aux ménages ayant effectué des travaux d'efficacité énergétique dans leur logement principal (de plus de 2 ans) de déduire une partie du montant des travaux réalisés sur leur déclaration d'impôt sur le revenu. En 2020, le CITE est maintenu sous la forme d'un montant fixe par type de travaux, **réservé aux ménages aux revenus intermédiaires**. A partir de 2021, le CITE sera définitivement supprimé et remplacé par „MaPrimeRénov“
- › **MaPrimeRénov'** : « MaPrimeRénov' » est une nouvelle aide lancée le 1^{er} Janvier 2020, destinée aux **ménages modestes et très modestes**, versée par l'Anah, l'Agence nationale de l'Habitat. Elle remplace le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) et l'aide « Habiter mieux agilité » de l'Anah.
- › **Chèque Énergie** : le Chèque Energie est un chèque pour le paiement des factures d'énergie du logement.
- › **La TVA à taux réduit** : la TVA à 5,5 % s'applique aux « travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de deux ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés ».
- › **L'Éco-Prêt à taux zéro** : l'Éco-Prêt est un prêt pour financer des travaux améliorant la performance énergétique du logement, à taux d'intérêt nul et accessible sans conditions de ressources.

Pour connaître toutes les aides, le gouvernement a mis en place le réseau **FAIRE**.

Un conseiller est à disposition pour vous renseigner dans votre projet de rénovation au 0 808 800 700 ou sur :

<https://www.faire.gouv.fr/>

Vous pouvez également vous rendre sur notre site internet : <https://www.stiebel-eltron.fr/fr/produits-et-solutions/informer-planifier/aides-financieres-2020.html>

Votre installateur et STIEBEL ELTRON sommes à vos côtés pour vous aider dans votre projet.

| Votre projet | | | |
|--|----------------|---------|------------|
| Nom du projet | | | |
| Équipement préconisé | | | ----- |
| | | OUI | NON |
| Résidence principale | | | |
| > De plus de 2 ans | | | |
| Estimation du montant de votre installation | | | |
| | | PRIX HT | PRIX TTC |
| | | | TVA ____ % |
| Matériel | | ----- € | ----- € |
| | | ----- € | ----- € |
| | | ----- € | ----- € |
| | | ----- € | ----- € |
| Installation | Main d'œuvre : | ----- € | ----- € |
| | | ----- € | ----- € |
| | | ----- € | ----- € |
| | | ----- € | ----- € |
| Estimation du montant de vos aides | | | |
| Prime Coup de pouce Économies d'Énergie | | | ----- € |
| Prime complémentaire (Ex : EDF) | | | ----- € |
| MaPrimeRénov' | | | ----- € |
| CITE Résiduel | | | ----- € |
| Autres | | | ----- € |
| | | | ----- € |
| | | | ----- € |
| Reste à charge (TTC) | | | |
| Reste à charge (TTC) Peut être financé par un éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) | | | ----- € |

Votre installateur :

N° du partenaire obligé : -----

Pour plus d'informations sur les aides financières 2020 et pour connaître les conditions détaillées d'application, rendez-vous sur notre site internet :

<https://www.stiebel-eltron.fr/fr/produits-et-solutions/informer-planifier/aides-financieres-2020.html>